

# Fiche de Données de Sécurité

section

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	CRYSTAL OPC.
N° d'article (utilisateur)	:	WCR0085.
UFI	:	U4MH-Q00S-U00E-A9UP

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

REACH : Le produit est un mélange, il est donc exempté.

Utilisations identifiées : Personal Care/Cosmetic. (PC39).

Utilisations contre indiquées : Aucune n'a été identifiée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom : Stephenson Rue : Brookfoot House, Low Lane, Leeds Code postal/Ville : LS18 5PU Pays : Royaume-Uni Téléphone : 441132050900 Site web : <a href="https://www.stephensonpersonalcare.com/">https://www.stephensonpersonalcare.com/</a> Email : Hello@stephensongroup.co.uk
-------------	---	---

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :

33 (0)1 45 42 59 59.

STEPHENSON +44 (0) 7764 639 059.

section

## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H318 Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux

**Mises en garde - Prévention**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

**Mises en garde - Réponse**

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les P338 lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appelez immédiatement un médecin si les symptômes persistent.

**Contient**

Butanedioic acid, sulfo-, 4-C12-14-alkyl esters, disodium salts

2.3

**Autres dangers**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section

3

**Composition/informations sur les composants**

3.2

**Mélanges**

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:  
<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>sodium 2-sulphonatoethyl laurate</b>			
N°CAS	7381-01-3	C= 20.8%	
N°EC	230-949-8		H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
<b>Butanedioic acid, sulfo-, 4-C12-14-alkyl esters, disodium salts</b>			
N°CAS	90268-37-4	C= 4.9%	
N°EC	290-838-5		H318 Eye Dam. 1
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			

section

4

**Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Conseils généraux :**

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

**En cas d'inhalation :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau :**

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux :**

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.

Protéger l'œil intact.

**En cas d'ingestion :**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

**Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes pour le médecin :**

Traitements symptomatiques.

section

# 5

## Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

# 6

## Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Mettre les personnes en sécurité.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.  
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.  
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.  
Elimination des déchets : voir la section 13.  
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### Informations complémentaires

Non disponible.

section

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.  
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).  
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.  
Éviter de respirer les poussières.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

#### Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

## 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Non disponible.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :**

Pas de données disponibles

**Remarque :**

Pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés :**

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**

**Protection des yeux et du visage** : Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

**Protection de la peau** : Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

**Protection du corps** :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire** : Protection respiratoire nécessaire :

Aucun requis.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Non disponible.

**Informations complémentaires**

Non disponible.

section

**9****Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat physique</b>	: Solid
<b>Couleur</b>	: Pas de données disponibles
<b>Odeur</b>	: Caractéristiques
<b>pH</b>	: 6,25
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Pas de données disponibles
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable
<b>Inflammabilité</b>	: Pas de données disponibles
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	: Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	: Non applicable
<b>Densité relative</b>	: Pas de données disponibles
<b>Solubilité(s)</b>	: Pas de données disponibles
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	: Non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	: Pas de données disponibles
<b>Viscosité dynamique</b>	: Pas de données disponibles
<b>Viscosité cinématique</b>	: Pas de données disponibles

Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Non disponible.

section

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Eye Dam. 1 selon le règlement de référence.

Provoque de graves lésions des yeux.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogenicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### Informations écotoxicologiques supplémentaires

Non disponible.

section

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des produits/emballages :**

**Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :**

**Élimination appropriée/Produit :**

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 14 Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 15 Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 16 Autres informations

#### Indication des changements

Examen périodique, mise à jour du CLP.

#### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N ° ONU: Numéro des Nations Unies.

N ° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 06/08/2024

Date de version : 06/08/2024

Date d'impression : 19/12/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.